

Croire en demain



L'humanité est une grande famille



ÉDITO

Les inégalités entre riches et pauvres se creusent et notre intervention devient de plus en plus essentielle.

Aussi, je tiens à vous remercier pour votre soutien et tout particulièrement celles et ceux qui, par l'intermédiaire d'un don, d'un legs, d'une assurance-vie ou d'une donation, nous permettent de financer dans la durée nos actions en faveur des populations les plus vulnérables.

Parce que votre générosité vous relie au monde entier, comme le dit Monseigneur Blacquart, évêque accompagnateur du CCFD-Terre Solidaire, votre foi vous fait frère ou sœur de tous les Hommes.

Véronique MOLINARO
Directrice Relations Donateurs
du CCFD-Terre Solidaire

Pour lutter contre la faim, LE LEGS, GESTE SUPRÊME DE FOI ET DE FRATERNITÉ.



Le legs est le plus beau geste qu'il soit possible de faire contre la faim, car il transmet plus que de l'argent. Il transmet la foi et l'espoir aux populations les plus pauvres.

Vous avez certainement vu dans les journaux *La Vie*, *La Croix*, *Le Pèlerin* et *Témoignage chrétien* la nouvelle campagne de communication du CCFD-Terre Solidaire.

En exprimant clairement que « pour lutter contre la faim, tout le monde peut faire un geste », l'association souhaite faire comprendre qu'en donnant au CCFD-Terre Solidaire, c'est plus que de

l'argent qui est donné, c'est l'espoir d'un avenir meilleur pour les populations les plus déshéritées du monde.

La lutte contre les causes de la faim demande une prise de conscience globale et une puissante solidarité humaine. C'est en faisant un don que nous pouvons apporter la foi et l'espoir à celui qui manque de tout. Ce geste nous rend « *tous humains contre la faim* ». >>>

Solidarité en RDC

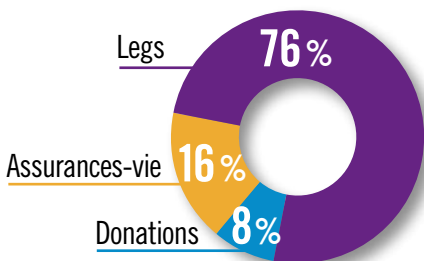
« Au lieu de contribuer au développement de notre pays, les minerais, le pétrole et la forêt sont devenus des causes de notre malheur. »

En effet, ces richesses attirent les convoitises et font de la République démocratique du Congo un terrain d'atrocités.

Dans ce terrible contexte, le CCFD-Terre Solidaire aide les familles à se nourrir en les initiant aux activités agricoles telles que la culture du champignon, le travail avec les bêtes attelées, la fertilisation des sols...

Ce sont de telles actions que le legs peut soutenir durablement.

Répartition des libéralités en 2013



Les libéralités représentent 10% des ressources que nous apportent nos donateurs.

>>> Parmi tous les gestes pour lutter contre la faim, le plus beau est celui que l'on fait au-delà de sa propre vie, en transmettant tout ou partie de son patrimoine.

Qu'il s'agisse d'un legs, d'une donation ou du bénéfice d'un contrat d'assurance-vie, ce geste consiste à offrir la sécurité alimentaire à ces hommes, ces femmes et ces enfants.

“ Faire des plus déshérités ses héritiers ”

Monseigneur Blacquart évoque la grandeur de ce geste qui fait des plus déshérités nos héritiers, qui fait entrer celui qui souffre dans notre propre famille, tel un frère qui vit loin, dans une région pauvre où l'on manque de tout !

« La solidarité du Christ n'a pas de frontières », nous dit-il. « Chacun doit toujours porter, au fond de lui-même, le souci de tous ses frères. »



LE LEGS D'UN PRÊTRE OUVRIER

Ceci est l'histoire de Monsieur H., un prêtre ouvrier originaire du Pas-de-Calais, qui a passé une grande partie de sa vie en Afrique. Cette expérience l'a étroitement confronté aux problèmes de la faim.

C'est pourquoi, malgré le bénéfice d'une petite retraite, il a souscrit un produit d'épargne solidaire du CCFD-Terre Solidaire : Faim & Développement.

Avant son décès à l'âge de 80 ans, il a souhaité faire bénéficier sa congrégation et le CCFD-Terre Solidaire de ce produit d'épargne solidaire.

Au-delà de sa propre vie, son œuvre continue, car il aide ainsi les populations de paysans pauvres d'Afrique et du monde à garantir leur sécurité alimentaire.

3 GRANDES QUESTIONS SUR LES DONATIONS

1 Que peut-on transmettre au titre d'une donation ?

Il peut s'agir d'un appartement, d'une maison, d'un terrain ou de tout autre bien immobilier. Il peut aussi s'agir de titres en nature, de droits d'auteur, d'œuvres d'art...

Il est possible de transmettre une donation définitive ou temporaire d'usufruit. Il peut s'agir d'un portefeuille de titres, d'actions d'une société, du loyer que l'on perçoit sur un appartement...

2 J'envisage la donation de mon habitation au CCFD-Terre Solidaire, mais pourrai-je continuer à l'habiter ?

Bien entendu, car vous pouvez consentir cette donation en toute propriété avec réserve d'usufruit ou avec réserve du droit d'usage et d'habitation.

Dans ce cas, vous pourrez continuer à utiliser votre habitation ou en percevoir les revenus jusqu'à la fin de votre vie.

2 Comment dois-je procéder pour faire une donation au CCFD-Terre Solidaire ?

C'est très facile. La donation étant un acte solennel au sens de la loi, elle doit obligatoirement prendre la forme d'un acte notarié et est irrévocable.

Il vous suffit donc de prendre rendez-vous avec votre notaire et de lui indiquer vos instructions.

LE CCFD
-TERRE SOLIDAIRE

À TRAVERS LE TEMPS

1993

LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE REÇOIT LE LABEL « GRANDE CAUSE NATIONALE »

Le CCFD-Terre Solidaire obtient également un statut spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, un des 6 organes principaux de l'ONU ayant un rôle consultatif concernant les questions de coopération économiques et sociales internationales.



LA SOLIDARITÉ DU CHRIST N'A PAS DE FRONTIÈRES

Par le texte ci-dessous, extrait d'un entretien, Monseigneur Blaquart nous rappelle le sens de la solidarité, tel qu'il est pensé et vécu par l'Église.

« Parce que nous avons été baptisés en Jésus Christ », nous dit-il, « nous devenons frères de tous les hommes. Et ainsi, quand nous arriverons devant Dieu, il nous demandera : "Qu'est-ce que tu as fait ? Tu ne pouvais pas être partout dans le monde au même moment. Mais quand même, dans ta prière, dans ta réflexion, dans la mesure de tes moyens et dans ton aide, tu as porté le souci de l'humanité, comme mon fils Jésus a porté le souci de l'humanité entière." »



Monseigneur Blaquart
Évêque d'Orléans, président du Conseil national pour la solidarité
Accompagnateur du CCFD-Terre Solidaire depuis 2013

UNE CHARTE ÉTHIQUE

guide nos relations avec nos bienfaiteurs.



Dans le profond respect que nous avons de nos bienfaiteurs, nous avons souhaité nous doter d'une charte éthique en matière de legs, donation et assurance-vie.

Transparence et rigueur

- Le CCFD-Terre Solidaire s'engage à assurer transparence et rigueur, tant dans sa relation avec ses bienfaiteurs que dans la gestion des libéralités et dans l'utilisation des fonds.

- Le CCFD-Terre Solidaire s'engage à respecter l'autonomie de la volonté des bienfaiteurs, ainsi que les volontés des bienfaiteurs formulées par écrit.
- Le CCFD-Terre Solidaire s'engage à assurer la confidentialité des informations relatives aux bienfaiteurs et aux libéralités consenties, tant au sein de l'association que vis-à-vis de l'extérieur.
- Le CCFD-Terre Solidaire s'engage à assurer l'impartialité, le désintéressement et l'absence de tout conflit d'intérêt.
- Il arrive que des bienfaiteurs souhaitent consentir des libéralités à plusieurs organismes à but non lucratif ou partager une même libéralité entre plusieurs organismes. Le CCFD-Terre Solidaire s'engage à ne rien faire qui puisse nuire à un autre organisme et à favoriser la collaboration garantissant ainsi une gestion optimum des libéralités. ■



Stéphanie
DROUHIN

“ Je répondrai à vos questions en toute confidentialité. N'hésitez pas à me demander la brochure legs en remplissant le coupon en bas de votre lettre jointe et en me le renvoyant grâce à l'enveloppe-réponse. ”

Nouvelle responsable des libéralités, Stéphanie est arrivée en mars au CCFD-Terre Solidaire. Après avoir passé plus de 15 mois aux Philippines au service des plus démunis pour « donner du sens à son travail » en 2007, elle s'est spécialisée en collecte de fonds dans diverses associations.

Contact

Tél : 01 44 82 81 08
Mail : s.drouhin@ccfd-terresolidaire.org



Pour une terre solidaire et fraternelle

Rapport d'orientation 2014-2020 du CCFD-Terre Solidaire

Ce rapport d'orientation, qui fait suite à celui de 2008-2012, s'est construit à partir d'une large consultation de tous les intervenants du CCFD-Terre Solidaire : réseau de bénévoles, mouvements et services d'Église composant la gouvernance, partenaires du Sud, salariés...

Il aborde les champs d'action thématiques déterminants du CCFD-Terre Solidaire face à la nécessité d'un changement global du modèle de développement et dans notre combat pour un monde plus juste et solidaire. Il indique également les stratégies d'action, à travers ses trois leviers (appui aux partenaires des pays du Sud, éducation au développement et plaidoyer), visant à faire évoluer le débat public.

Directrice de la publication : Véronique Molinaro.
Comité de rédaction : Elise Chiang, Stéphanie Drouhin, Véronique Molinaro. Coordination fabrication/iconographie : Mediaprism. A collaboré à ce numéro : Anna Benelli. Rédaction et réalisation : Mediaprism. Dépôt légal : août 2014. ISSN : 1630-8557. CCFD-Terre Solidaire - 4, rue Jean Lantier - 75001 Paris. Droits de reproduction réservés pour tous pays. Crédits photos : CCFD-Terre Solidaire. Impression sur un support 100% PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes), contribuant à la gestion des forêts.